

La censure postale sous l'occupation américaine du Japon en 1945.

Une marque de censure peu connue.

Par Roger BOGAERT

Après la signature des actes de capitulation du Japon le 2 septembre 1945, le Général Mac-Arthur devenant Gouverneur militaire du Japon instaure d'après le décret n°43 du 12 Octobre 1945, le contrôle des communications postales, téléphoniques et télégraphiques, entrant en application ce même jour.

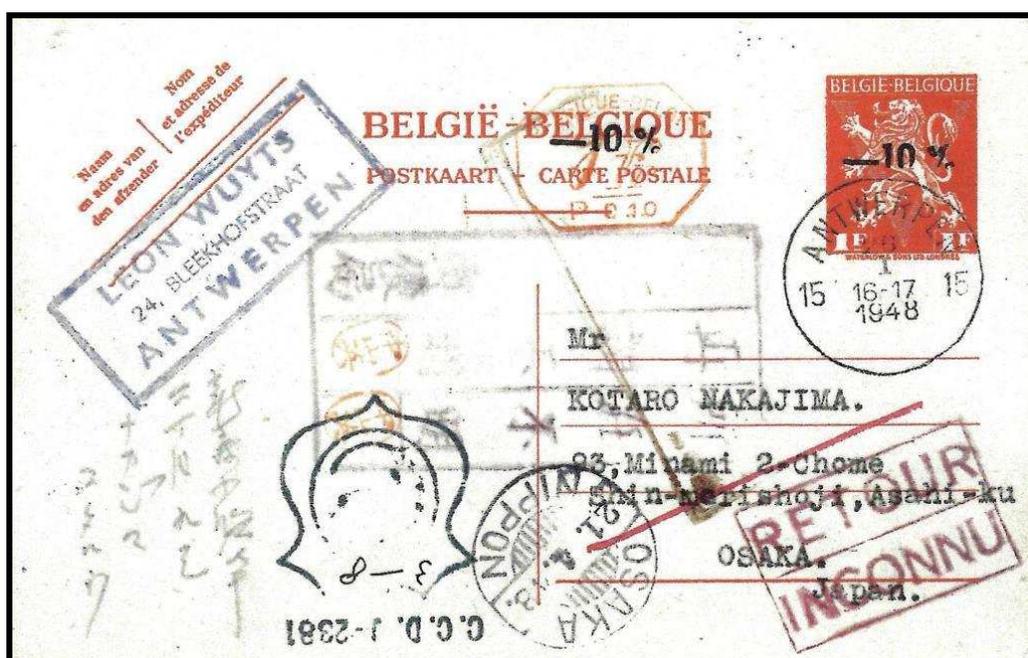
Celui-ci est effectué à la Poste centrale de TOKYO sous le contrôle de l'administration américaine, mais ce n'est qu'à partir du 10 Septembre 1946 que les correspondances avec l'étranger vont reprendre et seulement pour les cartes postales. Le 10 Janvier 1949 les lettres sont à nouveau autorisées.

Au point de vue philatélique, il n'y a qu'un seul cachet de censure connu dont nous n'avons trouvé qu'une description sommaire dans le catalogue allemand de K.K. Wolter (édition 1966) :

JAPAN : US-BESETZUNG

Stempel in Schildform mit Einbuchtungen (M :) CP
(verschlungen, über dem Schild : C.C.D.J. J- (vierstellige Zahl))

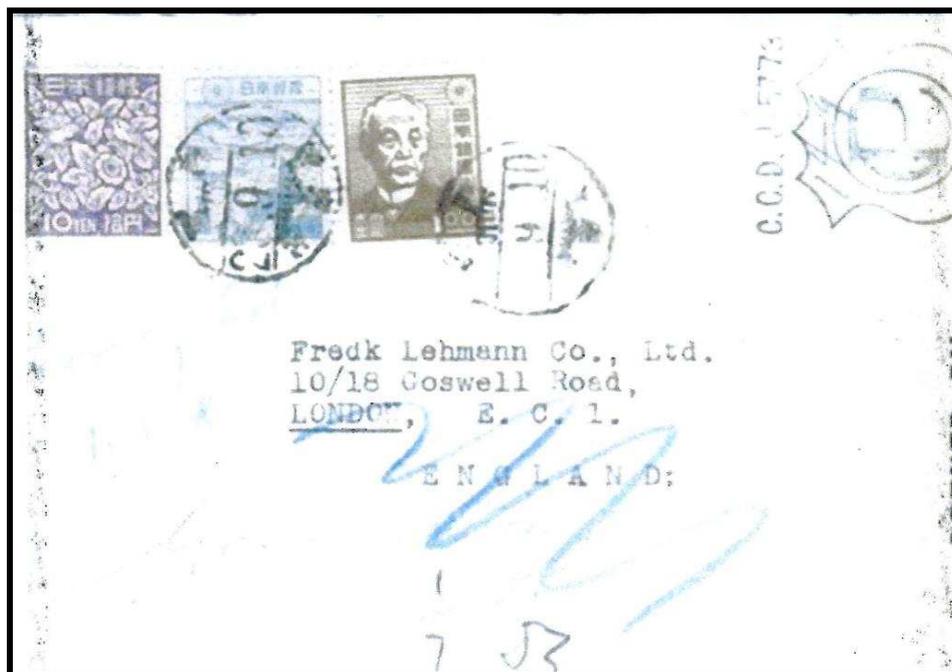
Ci-dessous un exemple de carte envoyée de Belgique vers OSAKA (Japon) : entier belge type 17-M1 avec surcharge -10% type 95 (bureau ANVERS 1), oblitération "ANTWERPEN 15" du 26.1.1948.



A destination l'entier postal passe par la censure américaine qui applique un cachet (inversé) en forme d'écusson, le centre étant incomplet avec au-dessus « **C.C.D. J-2381** » et mention manuscrite « **3-8** ».

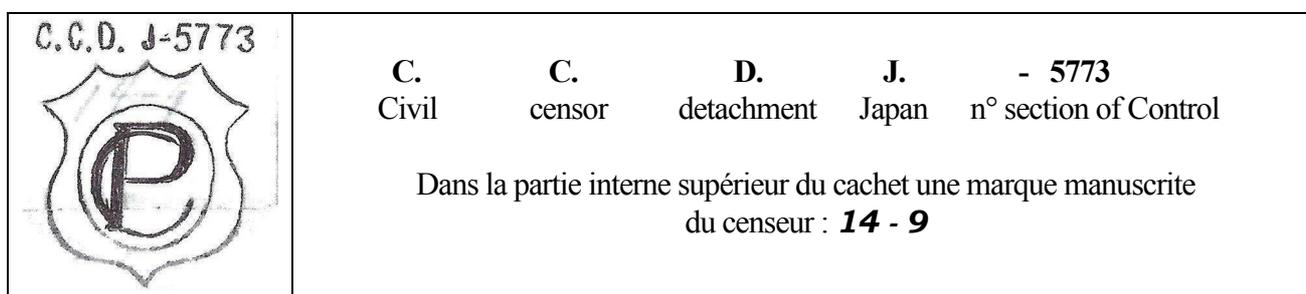
Après diverses recherches, le destinataire étant introuvable, un cachet rectangulaire sur 2 lignes « **RETOUR / INCONNU** » est appliqué ainsi que l'oblitération retour « **OSAKA** » du 21.4.48 (selon le calendrier grégorien).

Des informations récentes ont complété nos connaissances, il s'agit d'une lettre commerciale envoyée d'OSAKA vers Londres avec cachet de censure complet (*vide infra*) :



L'oblitération de départ d'OSAKA porte la date du 23.9.10 du calendrier japonais, soit Ere SHÔWA, 23^{ème} année du règne de l'empereur HIROHITO, ce qui correspond au 10 septembre 1949 du calendrier grégorien.

Le cachet de censure a la forme d'un écusson de 25 mm x 25 mm et est semblable au badge de la police civile des U.S.A.



Pour les enveloppes il y avait une bande de fermeture s/fin : **OPENED BY MIL. CENS. CIVIL. MAILS**

Ce même type de cachet fut utilisé par la censure américaine aux Iles Philippines mais sans la lettre **J** (Japan).

Le traité de Paix entre les Etats-Unis et le Japon est signé à SAN-FRANCISCO le 8 septembre 1951 et prendra effet le 28 avril 1952, ce qui mettra fin à la censure.